

rappel des mesures prises par le gouvernement et Eveole pour protéger la santé de tous (personnels et voyageurs):

1/ L'offre de transport

L'ensemble des équipes Eveole sont mobilisées et met tout en œuvre afin que **vous puissiez réaliser les déplacements qui vous sont indispensables.**

La variation des effectifs disponibles a déjà impacté l'offre de transport, et nous vous invitons à vous **tenir régulièrement informés de son évolution via nos supports numériques :**

- ✓ le site eveole.com,
- ✓ l'application mobile
- ✓ et notre page Facebook.

Nous adaptons notre offre de service en veillant à **maintenir l'accès aux commerces de proximité de biens de 1^{ère} nécessité et pharmacies pour tous les habitants** de notre territoire.

Nous maintiendrons prioritairement la desserte du Centre Hospitalier afin de permettre au personnel soignant et aux patients de s'y rendre.

2/ Les motifs de déplacement autorisés :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;

Chaque voyageur doit être **muni de l'attestation de déplacement dérogatoire et/ou du justificatif de déplacement professionnel lors de ses voyages sur le réseau** et devra le présenter à toute demande des services de Police.

Les **déplacements sont impérativement individuels** (je me rends seul au commerce de proximité et pas en famille).

3/ Comportement à adopter lors de vos déplacements :

Protégez vous et protégez les autres : mettez du gel hydro alcoolique avant de monter dans le véhicule puis lorsque vous en descendez.

- Gardez des distances de sécurité avec les autres passagers et évitez tout contact physique
- Eternuez dans le creux de votre coude ou dans un mouchoir à usage unique que vous jetterez dans une poubelle après votre descente du véhicule
- Montez et descendez des bus **UNIQUEMENT** par les portes centrales et arrières. (montée et descente interdite par la porte avant)
- Achetez votre titre de transport avant de monter dans le bus : les ventes à bord de tous les bus sont suspendues. Achetez votre titre de transport prioritairement sur les Distributeurs Automatiques de Titres (DAT), chez les dépositaires (<https://www.eveole.com/infos/les-depositaires-eveole>) et en agence en dernier recours.
- Il vous est interdit de vous rendre à l'avant du véhicule : un sas de sécurité est mis en place à l'avant du véhicule et les places à proximité du conducteur sont interdites.

Le non-respect des règles de sécurité, de motifs de déplacement pourra entraîner des sanctions et poursuites envers les contrevenants

Les salariés EVEOLE sont présents pour vous permettre d'effectuer vos déplacements indispensables. Merci de les respecter en observant strictement l'ensemble des prescriptions de sécurité.

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Santé
publique**
France